

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le SNEP a participé aujourd'hui au lancement de la concertation entre les industries culturelles, les acteurs du monde des télécommunications et les représentants des consommateurs, sous l'égide de Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de Renaud Donnedieu de Vabres, Ministre de la culture et de la communication et de Patrick Devedjian, Ministre délégué à l'industrie.

L'objet de cette concertation est de parvenir au plus vite à un accord entre les différents acteurs et les pouvoirs publics pour lutter concrètement contre la piraterie en ligne.

Les producteurs membres du SNEP se félicitent de la volonté affichée par le gouvernement et affirmée avec force par Nicolas Sarkozy et Renaud Donnedieu de Vabres, de placer la lutte contre la piraterie des contenus sur Internet au cœur de ses priorités.

Le SNEP souscrit aux axes principaux dégagés lors de cette réunion :

- action de pédagogie et de sensibilisation du public,
- action de dissuasion et de répression,
- développement et promotion des offres légales payantes de musique en ligne.

Les discussions ont largement porté sur la nécessité exprimée avec force par les partenaires de la filière musicale, d'expérimenter des procédés de filtrage des systèmes de peer-to-peer qui favorisent la piraterie. Le SNEP avait remis à cet effet aux pouvoirs publics et aux fournisseurs d'accès un rapport de Cap Gemini, attestant de la faisabilité de ce filtrage des protocoles, sur les réseaux à haut débit et ce, à un coût modeste.

Le gouvernement a décidé de mettre en place une expertise sur le sujet.

L'industrie musicale a réitéré sa demande que ce filtrage soit proposé gratuitement à tous les leurs abonnés par les fournisseurs d'accès début 2005, pour éviter notamment dans le cercle familial, les risques encourus par l'utilisation des systèmes peer-to-peer.

Enfin, de l'avis général des participants, le gouvernement doit agir tant à l'égard des fabricants de matériels, qu'auprès des plateformes de téléchargement pour assurer la compatibilité des matériels de lecture avec les offres de musique en ligne protégée.

L'objectif est que le consommateur puisse lire tout fichier téléchargé légalement avec ses dispositifs de protection, sur n'importe quel appareil de lecture.

Les discussions vont se poursuivre entre les fournisseurs d'accès et l'industrie musicale pour formaliser une charte avant la fin du mois de juillet, date de la prochaine réunion.

Contacts :

SNEP : Hervé Rony 01 44 13 66 66